

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Epte	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 JUILLET

L'ARTICLE 23

M. de Freycinet, qui fait venir à Paris le colonel Vincent pour l'interroger à propos d'une conversation qu'ils ont eue ensemble dans son cabinet et dont le ministre semble ne pas se rappeler les termes, a pris de bien singuliers engagements pour obtenir de la majorité républicaine qu'elle adopte l'article 23 de la loi militaire.

D'après les règlements, il est convenu que, en temps de guerre, les étudiants en médecine seront utilisés comme aides-majors ou infirmiers, et les séminaristes comme brancardiers.

Puisqu'on oblige les séminaristes et les étudiants en médecine à faire une année de service, il aurait été assez naturel de les préparer, pendant cette année, aux devoirs qu'ils auront à remplir en temps de guerre.

Mais les radicaux ne l'entendaient pas ainsi. Les étudiants en médecine représentent une classe intelligente, et l'intelligence froissée les principes radicaux.

Les séminaristes représentent la religion, et les radicaux abominent ce qui est religieux.

Pour satisfaire les radicaux, il s'agissait de promettre des choses absurdes, et c'est ce que M. de Freycinet a compris.

Au lieu de dresser les séminaristes et les étudiants en médecine au métier qu'ils seront appelés à faire en temps de guerre, on aura soin de leur faire faire l'exercice du fusil et de leur enseigner exclusivement tout ce qui leur sera inutile.

Voilà ce que les radicaux ont demandé et ce que M. de Freycinet s'est empressé de promettre.

D'autant plus, a-t-il dit, que les vœux des radicaux se trouvent miraculeusement d'accord avec les exigences du service.

Les cadres d'infirmiers et de brancardiers regorgent de monde, — car on sait qu'ils sont pleins de protégés des radicaux, — et il n'y aurait pas de place pour les séminaristes et les étudiants en médecine.

Donc, les jeunes médecins manieront le fusil en temps de paix ; ils reprendront la trousse en temps de guerre, de même que les séminaristes apprendront le métier des armes pour ne pas l'exercer.

Les électeurs de bon sens diront :

— Mais, puisqu'il n'y a pas de place pour utiliser en temps de paix ces futurs infirmiers et brancardiers, pourquoi ne pas les laisser chez eux ?

Le bon sens n'a rien à voir dans cette affaire.

Vous comprenez bien que, si le budget ne permet pas de garder tout le contingent dans les casernes, il y aura des hommes renvoyés dans leurs foyers.

Seulement on aura soin que ce ne soit ni des médecins ni des séminaristes.

On exemptera d'abord les fils d'électeurs opportunistes et radicaux, et M. de Freycinet n'oubliera pas les protestants, élèves pasteurs ou non.

Et les radicaux ne protesteront pas contre les faveurs accordées à ces derniers, pas plus qu'ils n'ont protesté contre l'abandon de l'Égypte aux Anglais et contre l'indemnité donnée au pasteur Schaw pour avoir empoisonné nos soldats à Madagascar.

A LA CHAMBRE

Une séance des plus orageuses

Encore une séance de guerre civile ! Elle a été d'une violence inouïe. On discutait l'interpellation de M. Le Hérisse sur la violation de la loi et de l'immunité parlementaire à Angoulême ; répondant à un discours ultra-jacobin du sieur Constans, M. Laguerre venait de stigmatiser « l'infâme parodie de la justice » jouée par la Haute Cour du Sénat, lorsque M. Méline, dont la partialité a été aujourd'hui particulièrement révoltante, a cru devoir frapper l'orateur d'un troisième rappel à l'ordre et proposer à la Chambre de retirer la parole à l'orateur.

— J'ai la parole et je resterai là ! s'écrie M. Laguerre.

— Oui, restez ! restez ! hurlent les boulangistes.

Au milieu d'un vacarme effroyable, M. Méline consulte la Chambre. Le retrait de la parole est prononcé par assis et levés à la presque unanimité des députés républicains. Aussitôt les protestations éclatent. Pâle de rage, le petit M. Méline invite M. Laguerre à quitter la tribune, mais celui-ci refuse de déferer à l'invitation.

Chapeau ! chapeau ! crient les antiboulangistes au président. Celui-ci prend son « haute forme », se lève et sort de la salle des délibérations, tandis que de violentes interpellations retentissent de toutes parts.

Cependant M. Laguerre n'abandonne pas la position. Quelques membres de la Droite vont causer avec lui. M. Boscher-Delangle lui passe un tabouret, mais aussitôt un huissier escalade la tribune et enlève le siège.

On fait évacuer les tribunes. Va-t-on expulser *manu militari* le député récalcitrant ? Le bureau de la Chambre est réuni ; il délibère. Dans les couloirs où règne la plus vive agitation, on raconte que, M. Méline ayant omis de faire voter l'expulsion de l'orateur, est absolument désarmé au point de vue réglementaire.

Une heure plus tard, vers cinq heures, la séance est reprise. M. Méline sermonne l'orateur et lui annonce qu'il a encouru la censure avec exclusion temporaire.

— Le gouvernement, répond M. Laguerre, a violé la loi et l'immunité parlementaire, la Chambre vient de violer la liberté de la parole, je maintiens mes paroles, et je reste.

M. Méline propose alors la censure avec exclusion temporaire. Cette pénalité est votée, par assis et levés. Mais M. Laguerre refuse toujours d'évacuer la tribune.

Que faire ? Puisque ce fâcheux, pense M. Méline, ne veut pas s'en aller, allons-nous-en nous-mêmes. Il empoigne son chapeau désormais historique, lève la séance, descend trois ou quatre marches, remonte, redescend, re-

monte encore, et se décide enfin à déguerpir pour tout de bon.

M. Laguerre reste maître de la place. On n'a plus qu'à l'y laisser moisi ; mais ces républicains antiboulangistes sont si bêtes qu'ils sont bien capables de mobiliser contre lui un colonel et une douzaine de soldats de manière à ménager au lieutenant de M. Boulanger une superbe expulsion en grand appareil militaire.

Dans le salon de la Paix, les boulangistes proclament que lorsqu'ils seront maîtres du pouvoir, ils exerceront contre leurs adversaires de terribles représailles. Toute la moralité de la séance de ce jour est dans cette menace. Il n'y a plus de loi, de droit, de liberté, de justice. Il n'y a que des factions rivales où les vainqueurs frappent les vaincus en attendant qu'ils soient frappés eux-mêmes. Cette querelle nous passionne médiocrement et nous trouvons les victimes peu intéressantes.

Un mot d'un député de la Droite :

Comment M. Méline a-t-il pu mettre son chapeau puisqu'il avait perdu la tête ?

A 6 heures 20, M. Laguerre se décide à abandonner la tribune. Comme il traversait le salon de la Paix, des acclamations mêlées de sifflets l'ont accueilli.

M. GOBLET

Jugé par les Républicains

On lit dans la République française :

« M. René Goblet, ancien ministre, a prononcé dimanche, à l'hippodrome de Lille, un discours qui ressemble comme deux gouttes d'eau à une mauvaise action.

« Le député de la Somme ne se contente pas de nier le péril césarien ; ce petit homme ne voit au monde que lui, lui seul, encore et toujours lui.

« Mais M. Goblet criblé encore d'épigrammes la Haute Cour de justice, estime que les justes lois, « c'est une bêtise », prêche la division des républicains et attaque le Sénat.

« Il est impossible d'accumuler en moins de mots plus de perfidies et de sottises.

« A vrai dire, nous n'en sommes pas autrement surpris ; nous connaissons de longue date l'ancien avocat clérical d'Amiens, dont Gambetta disait, dès 1876, à un ami, « qu'il » était destiné à faire à la République plus de » mal que toutes les réactions coalisées. »

« Et nous laissons l'auteur responsable de l'affaire de Sagallo à la honte méritée des félicitations de la Presse. »

M. THÉVENET POURSUIT

Les journaux ont publié, au sujet de l'incident Thévenet-Arthur Meyer, les renseignements les plus contradictoires. On a successivement soutenu que M. Thévenet voulait poursuivre et ensuite qu'il ne l'oserait pas. La vérité est que le garde des sceaux a déjà saisi le parquet de Lyon. Voici dans quelles conditions :

Dernièrement, comme il présentait à la signature présidentielle un décret nommant un conseiller d'État, M. Carnot lui adressa quelques condoléances au sujet des attaques dont il était l'objet, puis ajouta :

— Quand ces attaques ne visent que l'homme public, on a le droit ou plutôt le devoir de les mépriser, de tout supporter sans se départir de son calme, et de faire au bien public le sacrifice de son amour-propre. Mais quand on s'en prend à l'homme privé, le dédain n'est plus de mise et l'on doit faire appel à la justice de son pays.

M. Thévenet comprit, et s'exécuta.

Ajoutons que la session des assises du département du Rhône s'ouvrira à Lyon le 48 courant.

Il est bon de remarquer encore que M. Thévenet s'est décidé, au lendemain de l'arrêt qui a donné gain de cause à M. de Beaurepaire, à appeler devant le jury ceux qu'il prétend l'avoir diffamé. Le procès sera sans doute fort intéressant à suivre. Jamais gouvernement n'aura donné tant de besogne à ses magistrats, parce que jamais gouvernement peut-être ne fut si vivement attaqué au sujet de l'honorabilité des hommes qui le composent. C'est sans doute une application du proverbe : « On ne prête qu'aux riches. »

UNE DÉPÊCHE IGNORÉE

Dès que la disgrâce de M. Richaud a été connue, la dépêche suivante, signée par un grand nombre de colons de Hanoï, a été adressée à M. Carnot, président de la République :

« Français Tonkin écœurés, ruinés par » changements gouvernants supplient main- » tien Richaud capable triompher difficultés. »

M. Constans n'a pas parlé de cette dépêche. Ni M. Tirard non plus.

Il n'est pas besoin de demander pourquoi.

DÉPART DU PRINCE HENRI D'ORLÉANS

S. A. R. le prince Henri d'Orléans, fils du duc de Chartres, vient de quitter Paris, se rendant à Saint-Petersbourg. Le jeune prince, auquel le gouvernement de la République a fermé brutalement les portes de l'armée française, poursuit le cours de ses longs et instructifs voyages à travers le monde. Il va, cette fois, traverser l'Asie tout entière. Son absence doit durer quinze mois. Il part sans aucune suite, en observateur curieux et aguerri que ne doit arrêter aucune entrave.

S. A. R. le duc de Chartres a choisi, pour accompagner son fils, l'un des plus intrépides parmi les explorateurs de l'Asie centrale, M. Gabriel Bonvalet. Ce voyageur extraordinaire, le seul jusqu'à ce jour qui ait atteint les Indes anglaises par la Perse, le Turkestan et les plateaux glacés de l'Himalaya, était salué l'année dernière, à son retour, par le ministre de l'instruction publique, du titre de « conquérant ».

TROP D'INSPECTEURS

Le *Mont-Blanc républicain*, de Bonneville, publie la lettre suivante, qui vaut la peine d'être enregistrée :

« Vendredi dernier, notre école primaire a reçu la visite de M^{me} X..., inspectrice générale des salles d'asile.

» Sans vouloir porter atteinte aux capacités et au mérite de M^{me} X..., il est à propos de

parler de ces emplois onéreux pour le Trésor et dont l'utilité n'est nullement démontrée.

» L'an dernier, nous recevions la visite d'un inspecteur général de musique!

» Les années précédentes, nous recevions également la visite d'un inspecteur général de dessin, d'un inspecteur général de gymnastique, d'un inspecteur général de l'enseignement primaire. Comme si un seul inspecteur général de l'enseignement secondaire ne devrait pas être à même d'inspecter tous les divers services attachés soit à l'enseignement secondaire, soit à l'enseignement primaire!

» Il est fort gentil d'être inspecteur général; on va, en hiver, inspecter Nice ou les Pyrénées; en été, aux bains de mer en Bretagne ou dans les Alpes en Savoie.

» Trop de sinécures, alors que l'on refuse les moyens de vivre à des employés subalternes de l'instruction publique.

» Combien de professeurs et d'instituteurs se trouveraient bien du partage de ces traitements fabuleux, de ces frais de déplacements exagérés?

» S'il y a une économie à faire dans le budget de l'instruction publique, c'est bien dans la suppression ou tout au moins dans la réduction de ces emplois qui ne profitent qu'à des personnes souvent rémunérées d'autre part, et dont la position assurée est moins digne d'intérêt que celle de leurs inférieurs. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

SAUMUR

ACCIDENT DE TIR. — Hier soir, vers 9 heures, un accident s'est produit au tir de la Gaîté, quai de Limoges. Un tireur a atteint par mégarde une jeune femme faisant le service de cet établissement. Le docteur Bontemps constata que la balle avait frappé au-dessus du genou droit, mais il a été impossible, en sondant la plaie, de découvrir le projectile. Une double déchirure aux vêtements les plus voisins de la plaie expliquerait peut-être que la balle a ricoché.

EMPALÉ! — Hier soir également, à 10 h. 1/2, les habitants de la Porte-du-Bourg (Grand'Rue) étaient appelés à porter secours à un jeune homme de 19 ans, domestique au collège de garçons, qui venait de s'empaler sur une barrière de clôture et gisait dans une mare de sang.

Se trouvant en retard pour rentrer et connaissant la rigueur de la consigne, il crut pouvoir escalader le mur de la ferme du collège. Arrivé au faite il perdit l'équilibre et vint s'embrancher la partie interne de la cuisse droite sur une pique de barrière.

Le docteur Bontemps, appelé en toute hâte, ranima le blessé qui avait perdu une énorme quantité de sang et fit les premiers pansements.

Ce matin, le blessé a été conduit à l'hôpital.

LA MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR AU CONCOURS MUSICAL DE PARIS

En annonçant que notre Musique municipale a remporté le 2^e prix d'exécution et le 3^e prix de lecture à vue au concours international de Paris, le correspondant du *Patriote* ajoute :

« Ce succès fait le plus grand honneur à nos jeunes exécutants et à leur chef distingué, M. Meyer, qui a su, par ses soins et son dévouement, conduire ses élèves à un degré de perfection que nous avons été heureux de constater, cet hiver, aux concerts donnés à l'Hôtel de Ville.

» Le jury du concours de Paris est venu corroborer de sa haute sanction nos appréciations, et cet hommage flatteur est la juste récompense du travail et des progrès de nos jeunes lauréats.

» Nous croyons être l'interprète de notre monde artistique en payant, à M. Meyer, le tribut d'éloges qu'il mérite si bien pour son excellente direction et pour les résultats qu'il a obtenus en si peu de temps. »

Ainsi que nous le disions dès lundi, le succès de la musique saumuroise est d'autant plus remarquable qu'elle était appelée à concourir avec plusieurs sociétés dont la valeur et la réputation ne laissaient pas que de causer quelques appréhensions à nos jeunes concitoyens.

Nos félicitations à la Musique municipale de Saumur et à son chef dévoué!

THÉÂTRE DE SAUMUR

La tournée parisienne de M. Eug. Brillou viendra jouer à Saumur, mercredi prochain 17 juillet, le grand drame historique et patriotique de Victor Hugo, *Quatre-Vingt-Treize*.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Au scrutin ouvert sur la loi de désorganisation de l'armée, tous les députés de Maine-et-Loire ont voté *contre*.

LA NOUVELLE LOI MILITAIRE

Voici les principales dispositions transitoires de la nouvelle loi militaire. La promulgation de cette loi est imminente, et les dispositions qu'elle contient seront appliquées, au plus tard, dans les six mois qui suivront la date de sa promulgation :

Les jeunes gens ayant accompli trois ans de service dans l'armée active au moment de la mise en vigueur de la nouvelle loi seront en-

voyés dans la réserve. Toutefois, pendant un délai de deux années, le ministre de la guerre pourra conserver sous les drapeaux les jeunes gens déjà incorporés, conformément aux prescriptions de la loi du 27 juillet 1872.

Les jeunes gens qui, au moment où la nouvelle loi sera mise en vigueur, appartiendraient à la deuxième portion du contingent en raison de leur numéro de tirage au sort, et qui n'auraient pas encore accompli le temps de service prescrit par l'article 40 de la loi de 1872, seront, à l'expiration de ce temps, envoyés en congé dans leurs foyers. Les sous-officiers qui se trouveront dans leur quatrième année de service au moment de la mise en vigueur de la nouvelle loi pourront être maintenus sous les drapeaux, par décision ministérielle, jusqu'à l'expiration de cette quatrième année de service, alors même que la classe à laquelle ils appartiennent serait renvoyée dans ses foyers.

Les sous-officiers ainsi maintenus sous les drapeaux recevront la même haute paye que les sous-officiers rengagés, et auront le droit de concourir pour les emplois civils que la loi nouvelle réserve aux anciens sous-officiers, caporaux ou brigadiers, qui compteront au moins cinq années de service actif dans les armées de terre et de mer.

Les jeunes gens qui avant la mise en vigueur de la nouvelle loi seront admis à contracter un engagement conditionnel d'un an, et ceux qui se trouvent dans la situation prévue par la loi du 31 décembre 1875, bénéficieront des articles 53 à 57 inclus de la loi du 27 juillet 1872, mais les dispositions de l'article 38 de la loi du 24 juillet 1873 cesseront de leur être applicables; les jeunes gens dispensés conditionnellement du service actif en temps de paix avant la mise en vigueur de la nouvelle loi, conformément à l'article 20 de la loi de 1872, conserveront la situation qui leur est faite par cette loi au point de vue des obligations du service militaire.

La nouvelle loi est applicable à tous les hommes appelés en vertu des lois antérieures, libérés ou non du service militaire, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de quarante-cinq ans.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret en date du 8 juillet 1889, la médaille militaire a été conférée à M. Weiss (Joseph), gendarme à Doué-la-Fontaine; 29 ans de services, 2 campagnes.

La *France nouvelle* se dit en mesure d'affirmer que le gouvernement est résolu, si les élections des conseils généraux, qui auront lieu le 28 juillet, le satisfont, à fixer les élections générales législatives au 18 août.

Avis aux conservateurs!

L'ÉGALITÉ

Avant d'être admis à subir les épreuves de l'examen de capacité, les aspirants doivent verser la somme de 10 fr.

Mais, nouvelle preuve de l'abolition des privilèges, les élèves des écoles normales sont dispensés de cet impôt.

Pourquoi cette inégalité entre les aspirants?

Les contribuables savent quelles dépenses énormes sont absorbées par les écoles normales.

Mais ce n'est pas tout : Les élèves sont, pour la plupart, instruits à nos frais; les bourses qui leur sont accordées sont prises dans le budget de l'État, du département ou des communes, c'est-à-dire dans la poche des contribuables.

Leur situation n'étant pas assez privilégiée, on les dispense des droits d'examen que l'on fait payer aux aspirants qui n'ont à compter que sur les ressources souvent très précaires de leurs familles.

N'est-ce pas le triomphe de l'égalité républicaine et maçonnique?

C'est la loi!

Eh bien! quand une loi consacre une pareille injustice, elle est condamnée. Elle justifie son titre de *loi de malheur*.

TRANSPORT DES DÉPÊCHES DE VERNANTES A Vernoil

Le service du transport des dépêches à pied de Vernantes à Vernoil est mis en adjudication.

Les personnes qui désireraient prendre connaissance des conditions et charges de l'entreprise pourront se présenter au bureau de Vernantes, entre 10 heures du matin et 4 heures du soir, jusqu'au 22 juillet.

LE DRAME DE BONNILLET

L'état de M. le docteur Ricordeau, de Poitiers, ne s'est pas aggravé. Cependant on n'a pas encore procédé à l'extraction de la balle.

Le maréchal des logis Auvaine est dans un état moins inquiétant.

On éprouve néanmoins certaines craintes au sujet de la blessure de la cuisse gauche.

PROCESSIONS ET 14 JUILLET

Nous lisons dans le *Phare de la Loire*, de Nantes, ville où les processions sont rétablies, on le sait, depuis l'année dernière :

« Un député de la Loire-Inférieure vient, dit-on, d'écrire une lettre au Président de la République, lettre qui a été transmise immédiatement au ministre de l'intérieur, pour proposer au gouvernement de supprimer les fêtes du 14 juillet en souvenir de deuil pour les malheureuses victimes de la catastrophe de Saint-Etienne, et de transmettre aux victimes

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XVI. — (Suite)

David baissait la tête. Il écoutait cette voix amie et vraie. Elle pénétrait jusqu'au fond de son être. N'était-ce pas un envoyé céleste, l'ange Gabriel lui-même, qui le rappelait à son devoir? Il n'aurait jamais dû y faillir, jamais dû prêter aux passions mauvaises la magie des accords. Il avait profané son art. Les poètes et les musiciens sont envoyés par Dieu pour élever les cœurs, pour proclamer et acclamer le *sursum corda*... et les cœurs qu'il avait mission de fortifier, il allait les amoindrir. Cependant il voulut se défendre, et prendre la main de Frantz, comme s'il l'établissait en juge :

— Oui, répliqua-t-il tristement, votre fille a raison; cette musique est pitoyable, mais elle plaira, elle attirera, elle est à la mode.

— A la mode! fit gravement le vieillard d'une voix lente et basse, à la mode, ne le savez-vous plus? l'art vrai est le même dans tous les temps. L'art est éternel comme la vé-

rité. Mon pauvre ami, vous êtes sur une pente dangereuse. Ne l'oubliez pas, on descend rapidement... et, au bas de la pente, qu'il est difficile d'atteindre à nouveau le sommet! Ah! laissez, laissez cette musique aux médiocres. Dédaignez les applaudissements d'une foule trop aisément satisfaite. Remontez à Dieu. Rendez-lui l'hommage de votre génie; il vous l'a donné. N'essayez pas de nous faire rire, mais parlez à nos âmes le divin langage.

David arpentait la chambre d'un pas fiévreux. L'image de sa femme se dressait devant lui. C'était elle qui l'avait conduit à écrire cette musique vulgaire, elle toujours qui le tirait en bas, au pied de la montagne. Et pourtant, il fallait composer les partitions au succès facile, les partitions enlevées en quelques mois, en quelques semaines. Sans cela, comment acquitter les dettes, comment jeter l'or au gouffre de la faillite? Et soudain, pris d'un transport de colère, levant la main vers la porte de l'appartement, où chantait l'aliénée, Broze eut un geste de malédiction. Oui, il maudissait cette femme. Oui, il la haïssait maintenant autant que follement il l'avait aimée. Elle allait donc tout lui perdre, tout!... après avoir brisé son cœur elle allait amoindrir son talent, l'anéan-

tir peut-être.

— Ah! que je souffre, s'écria-t-il, que je suis malheureux!

Il avait saisi son manuscrit, et violemment en déchirait les feuillets.

— Voilà ce que je pense de ce tam-tam. Voilà ce que j'en fais. Si vous saviez de quelles larmes amères sont suivis tous ces éclats de rire!... Ah! la foule, qui s'égaie à l'audition de mes œuvres nouvelles, ne soupçonnera jamais de quelle âme brisée elles sont sorties. Je ne puis écrire qu'à force de stimulants... Je me dégrade. Je m'avilis. J'éteins en moi le souffle venu d'en haut. Je flâte la foule pour que la foule me jette à poignées ses billets et son or. Mon inspiration... Tenez, la voilà!

Son inspiration, il la montrait du doigt. Sur la console, dans le carafon de cristal, traversé par un rayon de lumière, scintillait la liqueur verte.

— Qu'est-ce qui vous inspire, mon pauvre ami? interrogea anxieusement l'aveugle.

Et lui, très bas, d'un accent désespéré :

— Ce qui m'inspire?... cette liqueur... l'absinthe. Cela m'engourdira peu à peu... Cela finira par éteindre ma pensée... Je ne souffrirai plus...

Gabrielle, consternée, regardait le flacon.

— Oh! monsieur Broze, fit-elle en joignant les mains comme pour la prière. Est-ce vous qui parlez ainsi? Je vous en supplie, renoncez... renoncez...

Et son regard suppliant indiquait la liqueur.

Jamais le visage du compositeur n'avait exprimé un trouble si profond. Depuis ses chagrins, il vivait concentré, sombre, farouche, ne se plaignant jamais. Mais, à ce moment l'amertume amassée à flots débordait enfin. Il saisit le flacon, et, violemment, contre le marbre du foyer, il brisa le cristal.

— C'est votre volonté, Gabrielle... Votre volonté me sauvera... Ah! si j'entendais parfois une parole amie, si je voyais un regard sympathique, j'aurais tant de courage!

Il n'acheva pas, ne voulant rien dire qui pût troubler l'âme si pure de M^{lle} Liéber. Il la respectait comme on respecte les anges; mais il lui tenait la main, et, de ses yeux levés vers les siens, il la regardait avec une tristesse infinie.

Gabrielle comprit-elle la signification de ce muet regard, de cette main qui tremblait en serrant la sienne?

Peut-être... car ses joues se colorèrent fai-

de cette catastrophe le produit des dépenses qui seraient affectées aux fêtes du 14 juillet.

« On demande le nom de ce député, histoire de savoir de lui s'il eût consenti avec autant d'empressement à supprimer les processions de la Fête-Dieu pour affecter aux mineurs de Saint-Etienne le produit des dépenses qui se font à pareil jour. »

Nous regrettons de n'être pas en mesure de satisfaire la curiosité de notre confrère, ajoute l'Espérance du Peuple.

La Patrie qui a lancé cette petite histoire serait peut-être plus heureuse.

Mais ce que nous pouvons dire, c'est que nous eussions approuvé de toutes nos forces la proposition ci-dessus.

Les sommes dépensées en fêtes et en illuminations, le 14 juillet, seraient plus utilement employées en secours aux victimes des catastrophes qui ont désolé dernièrement plusieurs de nos départements.

La comparaison entre les fêtes du 14 juillet et les processions est tout à fait boiteuse.

Les processions, tout en ne coûtant rien au budget, apportent aux ouvriers et aux commerçants un surcroît de recettes importantes. Les fonds nécessaires proviennent de dons volontaires. Il ne peut dépendre d'un député d'en modifier la destination.

LA LIBERTÉ RÉPUBLICAINE

Sous ce titre, on lit dans l'Espérance du Peuple, de Nantes :

« Un de nos honorables concitoyens, qui fait partie d'une grande administration, nous disait tout à l'heure :

« Je n'ai jamais pavosé au 14 juillet, mais cette année je suis forcé d'acheter un drapeau. On nous a prévenus que les mouchards de la préfecture noteront les employés dont les fenêtres ne seront pas pavosées. »

« Tout en envoyant Marianne à tous les diables, je dois faire taire mes répugnances, car j'ai trois enfants à nourrir. »

« Avec les procédés employés par M. Rivaud, nous verrons quelques drapeaux de plus au grand 14 ; mais le nombre des ennemis de la République aura augmenté. »

« Si nous n'avions à plaindre les victimes du despotisme républicain, nous nous réjouissons de voir notre nouveau préfet rendre Marianne de plus en plus odieuse. »

VANNES. — Le Conseil municipal de Vannes (Morbihan) vient de voter le projet de budget de la commune pour 1890, et, sur la proposition de MM. Prévost et Caradec, le Conseil a, sans aucune opposition sérieuse, rétabli les traitements des vicaires des deux paroisses, fixé une somme pour les élèves indigents des écoles libres et accordé une sub-

vention de 2,000 francs aux classes tenues par les Frères, qui instruisent 582 enfants.

Le Conseil a pris ces mesures si légitimes sans se préoccuper des criailleries que les libres-penseurs ne manqueront pas de faire entendre. L'exemple est excellent ; nous nous empressons de le citer et d'y applaudir.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Excursions en Auvergne et dans le Limousin, permettant de visiter le Mont-Dore, La Bourboule, Royat, Clermont-Ferrand, Nérès et Evaux, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant trente jours, au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

	1 ^{re} classe	2 ^e classe
Paris	108 fr.	84 fr.
Nantes	125	96
Angers	116	87
Le Mans	114	85
Tours	100	75
Blois	95	71
Orléans	95	71

ITINÉRAIRE

1^o Le parcours entre le point de départ et Vierzon, et vice versa ;

2^o Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet, Nérès (bains de Nérès), Evaux (bains d'Evau), Eygurande, Laqueille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et Saint-Yrieix, ou par Eymou-tiers), Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire, des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets d'aller et retour de 1^{re} et de 2^e classe, avec réduction de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour atteindre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du billet d'excursion.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Nérès

à Nérès, — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueille au Mont-Dore et à la Bourboule.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa, billets d'aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant trois jours.

ABONNEMENTS D'UN MOIS

Cette année, pendant la période électorale, l'administration du journal l'Écho Saumurois servira des abonnements d'UN MOIS au prix de TROIS FRANCS.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 juillet 1889.
La Bourse ouvre en reprise sur hier. Le 3 0/0 débute à 83.45 et s'élève à 83.55 pour réagir ensuite et en quelques instants à 83.35 ; le 4 1/2 0/0 plus ferme se négocie à 104.57.

Le Crédit Foncier s'échange à 1,245. Les obligations sont un peu plus faibles. Il est incompréhensible qu'on oublie que les obligations communales sont garanties par les biens des communes qui constituent la base de nos fonds d'Etat ; donc elles valent les rentes. Il est également inadmissible qu'on oublie que les foncières sont gagées par des hypothèques en premier rang ; or, par le temps de bouleversement qui court, qu'y a-t-il de plus solide que la propriété ?

La Société Générale reste à 452.50.

La Banque d'Escompte se négocie à 500.

L'action de la Banque de Paris et des Pays-Bas est cotée 715.

On fait 595 sur la Société des Dépôts et Comptes courants.

Le Crédit Lyonnais est à 662.

Le Panama s'arrête à 53.75.

L'obligation des Immeubles de France cotée 373 et remboursable à 1,000 fr. constitue un des placements les plus avantageux comme revenu et plus-value certaine.

L'obligation des chemins de fer de la province de Santa-Fé à 395 rapporte plus de 6 0/0, impôt déduit.

L'obligation des Chemins Economiques se tient à 376.50.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,
Faites avec des alcools extra-fin.
Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.
Montpellier, 47 — 1.75 le litre.
Armagnac, 50 — 2 » le litre.
Verre compris.

AVIS

M. AVENIER, fabricant d'Engrais (non diplômé), à Saumur, informe MM. les Propriétaires, qu'à partir du 15 juillet, il fera faire les vidanges à raison de CINQ FRANCS le mètre cube pour toute fosse cubant plus de quatre mètres.

Ce prix est inférieur de UN FRANC à celui de l'adjudicataire de la ville.

S'adresser au bureau de police et demander que les fosses soient faites par M. AVENIER.

GRANDE ENTREPRISE DE VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-ROUCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 4 mètres.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-ROUCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'Or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

EXPOSITION UNIVERSELLE BONS DE SÉJOUR A PARIS

Logement & nourriture Restaurants & hôtels de 1^{er} ordre
1^{re} classe : par jour, 20 fr.
2^e classe : id. 14 fr.

Parmi les restaurants de 1^{re} classe, se trouvent Bréban et restaurant Alsace-Lorraine au 1^{er} étage de la Tour Eiffel.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser, 6, rue du Temple.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE GOUVERNEMENT DE SAINT-LOUIS

EMPRUNT 6 0/0 OR garanti de Fr. 12,500,000 ou £ 500,000
Loi du 23 Août 1888

25,000 Obligations de Fr. 500 ou £ 20

Rapportant 30 fr par an ou 1 £ 4 shillings sterling
Paiement semestriel à Paris, Bruxelles et Londres (1^{er} mai et 1^{er} novembre)
SANS AUCUNE RETENUE DES IMPÔTS EXISTANTS
Remboursables en 33 ans : Paris, Bruxelles, Londres
Tirages : Avril et Octobre. — Remboursement : Mai et Novembre
Le PROCHAIN TIRAGE AURA LIEU EN OCTOBRE 1889

Le Gouvernement prend à sa charge tous impôts argentins créés ou à créer

GARANTIES
La totalité des Actions et des bénéfices de la Banque de la Province de Saint-Louis. — Les coupons de la Rente nationale 4 1/2 0/0 or acheté par ladite Banque, en emploi de tout son capital social. — Les patentes, contributions directes et contributions sur les bestiaux. — Une première hypothèque sur environ 600 lieues carrées de terres Domaniales.

Prix d'Émission : 462 fr. 50

Jouissance 1^{er} Mai 1889
PAYABLES COMPTANT

Contre livraison des titres définitifs
PLACEMENT A 6 1/2 0/0 EN INTÉRÊTS

Souscription publique le Mercredi 17 Juillet 1889

A la BANQUE PARISIENNE, 7, rue Chauchat, et chez tous ses correspondants en France et à l'Étranger.

ON PEUT SOUSCRIRE DÈS À PRÉSENT par CORRESPONDANCE

Les demandes seront servies par ordre d'inscription

La cote officielle sera demandée à Paris et à Bruxelles.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

blement, et la nuit suivante, ne pouvant dormir, elle alluma sa lampe, voulant avoir dans sa chambre la lumière qui chasse les rêves. Puis elle prit son chapelet, et, lentement, en méditant les divins mystères, elle tourna les grains. Il fallait rester sur la brèche toujours, ne pas permettre à la sympathie d'autrefois de reprendre la place d'où, à force de raison, elle l'avait éloigné. Gabrielle était une âme tendre, mais pas un cœur faible. Du jour où Charmette était devenue la femme de David, elle avait imposé un impératif silence à ses sentiments. Seulement elle voulait bien rester l'amie du pauvre artiste, dans la pure et bonne acception du mot. Et le rosaire continua sa marche lente dans les mains jointes de la jeune fille. Elle demanda à la Vierge Marie de prendre pitié de Charmette mourante et d'envoyer la résignation au mari malheureux, qui en était arrivé à maudire sa femme. Est-il une misère plus grande au monde ?

CHAPITRE XVII

Les semaines passaient, et la maladie de Charmette s'aggravait chaque jour. Elle se sentait d'une faiblesse extrême. Tout vacillait autour d'elle. Son pouls, après avoir été rapide,

était devenu presque insensible. L'exaltation avait fait place à une morne torpeur. Les projets insensés, chimériques, qui, sans cesse traversaient son cerveau halluciné, s'étaient éteints, laissant, après eux, un vide tout voisin du vertige. De la raison si chancelante depuis la catastrophe d'Ischia, il ne restait plus un atome. Charmette ne reconnaissait ni son mari, ni sa gardienne. Elle n'avait de sourires que pour les bijoux, les rubans et les friandises.

Devant une pâtisserie elle dodelinait sa tête blonde, jolie encore, et faisait entendre de petits cris joyeux. C'était pitoyable et navrant. La pauvre folle était inoffensive. Ses nerfs étaient complètement abattus ; sa taille, si gracieuse jadis, se courbait, terrassée par le mal, et ses yeux, très grands ouverts, avaient une expression vague dans le visage amaigri ; ils regardaient sans voir tandis que ses lèvres murmuraient presque constamment des paroles incohérentes ou chantaient sur un rythme dolent. L'étincelle divine avait cessé de briller. L'âme était absente, elle errait dans les brouillards du cerveau, attendant impatiente la minute du départ sans retour.

Ce départ approchait.

Avec novembre une brume froide montait à l'horizon. Les feuilles tombées tourbillonnaient follement au Luxembourg, et Charmette, toujours insensible, toujours sans pensée, regardait fixement, de la chaise longue où elle était étendue, cette chute tournoyante des dernières verdure de la saison. Elle tenait en main un nœud de ruban rose ; mais elle ne songeait même plus à en faire un jouet. Avant d'être si faible, elle aimait à en attacher, tour à tour, ses deux longues nattes, et à regarder l'effet de la cocarde rose sur ses cheveux blonds. Ce matin-là, le ruban voletait dans sa main inerte. Elle se plaignait, car elle ressentait de violentes douleurs entre les épaules ; et, tout à coup, un grand frisson la saisit ; elle n'eut que le temps de crier : « Oh ! que je souffre ! de l'air ! » Les deux bras se tendirent en avant, une lividité de mort se répandit sur son visage ; elle perdit connaissance. La gardienne s'était précipitée. Elle releva Charmette évanouie avec facilité, car la folle n'était plus que l'ombre d'elle-même, un roseau, un souffle, elle la porta sur son lit ; puis, ayant appelé Broze, tous deux écoutèrent, en silence, cette respiration haletante. Lentement la vie revenait. Matériellement, rien ne manquait à l'alié-

née. L'appartement était confortable sinon élégant. Le feu brillait dans l'âtre. Des remèdes de toutes sortes étaient posés sur le marbre de la console... Mais, pour l'âme, quelle indigence ! Charmette avait-elle jamais joint les mains et prié ?

Cependant, ni son mari, ni la garde-malade ne songeaient à faire luire le rayon qui aurait dû éclairer la ténébreuse traversée. Pas un mot du ciel ne venait à leurs lèvres. Mais si Broze ne semblait prendre aucun souci du mystérieux au delà, cette indigence de l'âme, la première de toutes les indigences, inquiétait Gabrielle. Aux pauvres de son quartier, la jeune fille portait le pain matériel. A celle qui souffrait à deux pas d'elle, ne devait-elle pas l'aumône d'une bonne parole ? Charmette était folle, c'est vrai, mais à la dernière heure d'une vie, Dieu n'accorde-t-il pas, bien souvent, une minute de lucidité ?

— Père, fit M^{lle} Liéber, en s'adressant à l'aveugle, j'ai le désir de descendre près de M^{me} Broze. Me le conseillez-vous ? Si sa mort pouvait être chrétienne !

D'un mouvement de tête Frantz, approuva le désir de sa fille.

— Va, mon enfant, dit-il, car n'oublions jamais que le plus bel attribut de Dieu, c'est la miséricorde.

(A suivre.)

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE
IMMEUBLE

Sis à Saumur, rue de la Visitation, 40,

Comprenant : deux corps de bâtiments à usage d'habitation et de marchand-boulangier, et cour entre ces deux bâtiments.

Revenu possible : 500 fr.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, et à M. GALLÉ, quai du Marronnier; et, pour traiter, à M^e LELIÈVRE, notaire. (577)

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

Grande
VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. SILVY.

Le DIMANCHE 21 JUILLET 1889, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera, par le ministère de M^e GAUTIER, notaire à Saumur,

Procédé, au clos du Bois-Brard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près le Pont-Fouchar, domicile de M. SILVY, décédé, à la vente des mobiliers dépendant de sa succession.

On vendra notamment :

Ameublement de salon en tapisseries, 15 glaces, pendules, garnitures de cheminées, salle à manger, batterie de cuisine, vaisselle, vieille argenterie, 36 couverts, cafetière, sucrier et casserole en argent, dix lits complets, tables de toilette, commodes, fauteuils, linges de toutes sortes, vieux vins, vieille eau-de-vie, un cheval, charrue et autres objets.

Au comptant, plus 40 0/0.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu
AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

MAISON
A LOUER PRÉSENTEMENT
AVEC COUR ET JARDIN

7, rue de la Grise.

S'adresser à M. PETIT-SALMON, rue de la Comédie. (595)

A Louer présentement
REZ-DE-CHAUSSEE

Occupé actuellement par la Banque de France

A Louer présentement
MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n° 29.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles
Pour cause de départ

Le JEUDI 18 Juillet 1889, à 1 heure du soir, et jours suivants, rue de la Croix-Verte (ancienne route d'Angers), dans une maison occupée par M. HERMÉ, propriétaire.

Il sera vendu :

Deux ameublements de salon en acajou, comprenant canapés, fauteuils et chaises garnis en reps et damas grenat, grande table Louis XV, table ronde et autres, quatre bois de lits, armoire à glace, commode Louis XVI et autres, guéridons, tables de nuit, commode-toilette, buffets, armoires, vieux bahut, bureau-caisse, étagères, bibliothèques, fauteuils, chaises, glaces, pendules, flambeaux, statue en bronze, rideaux, tableaux, vieilles gravures;

Objets de literie, cuisinières en fonte, cuivrierie, tablettes, étagères, établi, outils, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres bons articles.

Au comptant, plus 40 0/0.

A VENDRE
ARMOIRE ANTIQUE
XIV^e SIÈCLE.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER DE SUITE
MAISON AVEC MAGASIN

A SAUMUR, RUE DU Puits-NEUF.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR,
Place de la Bilange, 23,
hôtel Blanclet.

MAISON A LOUER

Rue Haute-Saint-Pierre, 35

Les réparations seront faites.
S'adresser à M. BOUÏN, boncher.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (329)

Remise, Grenier & Magasin

A LOUER PRÉSENTEMENT

Près la gare d'Orléans.
S'adresser au bureau du journal.

ÉTUDE D'AVOUÉ à CÉDER, midi de la France; jolie résidence; ligne ferrée: produit, 2.000 fr.

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Co'a du Pérou
du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt: A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

HAMMAM
ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET
DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc

GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

UN GARÇON de 15 à 16 ans, demande à soigner des chevaux ou à faire des courses.
S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Épargne.

MANUFACTURE
DE
PIANOS & HARMONIUMS

Lépicier et Grolleau

Rue de Montreuil, 119, Paris

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS
12 Médailles d'or et autres

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les **Pianos et Harmoniums LÉPICIER** (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la Maison Lépicier et Grolleau, sera à Saumur lundi prochain.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{LES} LEMARIÉ SŒURS

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES

Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 5^e année: c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc.* Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'idée de l'événement le plus récent. La **Revue des Journaux** publie actuellement, comme feuilletons, **PETITE MARTHE**, par Elie Flourens, et **l'IMMORTEL**, par Alphonse Daudet, le plus grand succès de l'année.

La **Revue des Journaux et des Livres** donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50; pour six mois, un volume de 2 fr., et enfin, pour trois mois, un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris.

La collection des quatre premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de mille Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains; elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des quatre dernières années. Elle contient, en outre, des romans complets d'Alphonse DAUDET, d'Henri ROCHEFORT, de MARTIAL-MOULIN, d'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement: départements, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; étranger: trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La **Revue des Journaux** est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).
S'adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JUILLET

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	83 30	Banque de France	3780	Oblig. f. 1877 3 0/0 r. à 400	372	Obligations	
3 0/0 amortissable	86 30	Banque d'Escompte	501 25	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	451	Compagnie parisienne du Gaz	515
4 1/2 1883	104 55	Comptoir d'Escompte	97 50	— f. 1879 3 0/0 r. à 500	450	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	345
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Crédit Foncier	1260	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	449	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb à 1,000	54
Oblig. 1855-60 3 0/0	533	Crédit Industriel et Commercial	580	— f. 1883 3 0/0 r. à 500	375	— 6 0/0 2 ^e série	51
— 1865 4 0/0	528	Crédit Lyonnais	661 25	— f. 1885 3 0/0 r. à 500	440 25	— obligations à lots	140
— 1869 3 0/0	414	Dépôts et Comptes courants	395	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	595
— 1871 3 0/0	397	Société Générale	452 50	Est 3 0/0 anc. r. à 500	397	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	520	Est	797 50	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	403	Emprunt russe 1862 5 0/0	101 75
— 1876 4 0/0	520	Paris-Lyon-Méditerranée	1292 50	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	407	— 1870 5 0/0	102 25
— 1886 3 0/0	374	Midi	1155	Nord 3 0/0 r. à 500	415	— 1884 5 0/0	100 75
Bons de liquidation	523			Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	405	— 1889 4 0/0	94 10
				Quest 3 0/0 anc. r. à 500	406		
				VALEURS ÉTRANGÈRES			
				Autrichien 4 0/0 or	93 75		
				Dettes d'Égypte 6 0/0	459 50		
				Extérieur 4 0/0	73 75		
				Hongrie 4 0/0 or	84 70		
				Italie 5 0/0	94 25		
				Portugal 4 1/2 1888	493 25		